



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 7 avril 2025

Président : M. Yves Rollier
Secrétaire-adjoint: M. Willy Schärer

Sont présents : 19 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Paul Favre, administrateur
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : MM. A. Askandar et M. Würsch

La Presse : Mmes I. Nicolet-dit-Felix (Bulcom) et Estelle Liechti (ArcInfo)
Public : 1

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

Le président ouvre la séance à 19h00 avec les salutations d'usage.

1. Appel

M. Willy Schärer : secrétaire-adjoint, procède à l'appel.

Sont présents : 18 conseillers généraux + le président sur 21.

La majorité absolue est de : **10**

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025
3. Rappel de l'ordre du jour

4. Nomination d'un membre du Conseil général au Conseil d'établissement scolaire de Cornaux, CESC, en remplacement de Mme Houria Girardin, démissionnaire
5. Nomination d'un membre du Conseil général à la CFSS Commission du feu, de la salubrité et de la sécurité publique, siège vacant
6. Rapport de validation du Plan Spécial valant sanction définitive et plan d'alignement, secteur « Prémard » (Landi)
7. Demande de crédit supplémentaire de CHF 62'000.00 demandé à postériori pour financer la rémunération exceptionnelle du Conseil communal et du personnel administratif en 2024, rapport à l'appui
8. Demande de crédit d'engagement de CHF 172'800.00 relative à des travaux sur le réseau électrique aux lieux-dits « Prémard » et « Les Nageux » et une modification du réseau de l'éclairage public au lieu-dit « Prémard », rapport à l'appui
9. Lettres et pétitions
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre du Conseil général au Conseil d'établissement scolaire de Cornaux CESC, en remplacement de Mme Houria Girardin, démissionnaire

Le président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : Le PLR de Cornaux propose la candidature de M. Ilir Gorqaj pour remplacer notre collègue Houria au Conseil d'établissement scolaire de Cornaux CESC.

M. Gorqaj ne fait partie d'aucun groupe politique et n'est pas conseiller général, il est toutefois motivé, dans la mesure de ses disponibilités, à rejoindre le CESC. Il est économiste de formation, il est marié et père de deux enfants, domicilié dans notre village.

Le président : pas d'autre proposition.

Cette candidature est validée par applaudissements de l'assemblée.

5. Nomination d'un membre du Conseil général à la CFSS Commission du feu, de la salubrité et de la sécurité publique, siège vacant

Le président ouvre la discussion :

Le président : pas de proposition, point à reprendre en prochaine séance.

6. Rapport de validation du Plan Spécial valant sanction définitive et plan d'alignement, secteur « Prémard » (Landi)

Le président ouvre la discussion :

M. L. Krebs (PLR) : Le Groupe PLR a pris connaissance du dossier LANDI. Après plusieurs années de procédure concernant la construction d'un nouveau magasin, un premier projet aux Marais aux Chevaux puis un deuxième au Clos n'ont pas été finalisés, trop contraignants, cela a amené à réfléchir sur un projet sur le site actuel qui a été validé, après discussions, avec le Canton et les CFF. Nous trouvons que c'est un très bon projet qui va améliorer l'entrée du village, le maintien d'un commerce qui valorise toute cette zone et qui évite à cette dernière de finir peut-être en friche industrielle. Le Groupe PLR accepte ce Plan Spécial sanction définitif et plan d'alignement secteur « Prémard » (LANDI).

M. A. Messerli (CU) : La Commission d'urbanisme a été invitée à découvrir le projet lors de la séance publique et soutient l'adoption du plan spécial relatif au secteur « Prémard ». Ce projet permet la modernisation des infrastructures et la consolidation d'une activité économique essentielle pour notre commune.

Nous relevons néanmoins que l'implantation des bâtiments commerciaux occulte l'entrée principale de la gare CFF, ce qui n'est pas pleinement satisfaisant. Cependant, nous comprenons que les contraintes spatiales du site n'ont pas permis d'autres alternatives que de contourner par les côtés les volumes construits.

Nous serons particulièrement attentifs à l'intégration architecturale des façades côté Sud des nouveaux bâtiments en lien avec la placette située devant la gare. Il est essentiel que cet espace demeure accueillant et en cohérence avec son environnement.

En conclusion, la Commission d'urbanisme soutiendra ce projet, convaincue de ses bénéfices pour la Commune, tant sur le plan économique qu'urbanistique.

Merci de votre attention.

M. A. Messerli (PS) : Le groupe du parti socialiste a pris connaissance du rapport relatif à l'adoption du plan spécial valant sanction définitive et du règlement du secteur « Prémard ». Celui-ci nous informe de manière complète.

Ce projet prévoit la rénovation et l'agrandissement des infrastructures, en intégrant des solutions de mobilité et d'aménagement du territoire conformes aux exigences cantonales et fédérales. La procédure a inclus des consultations publiques et des ajustements tenant compte des intérêts communaux.

La mutualisation du parking souterrain et l'amélioration des accès piétons renforcent l'attractivité du site et la sécurité pour l'accès à la gare CFF.

L'impact environnemental est minimisé grâce à des mesures adaptées : une production de chaleur par une chaudière à pellets et une production énergétique durable aux moyens de panneaux solaires.

Ce projet représente un atout pour la Commune en consolidant l'offre commerciale et en soutenant l'économie locale.

Le groupe du parti socialiste adoptera les arrêtés proposés.

Merci de votre attention.

➔ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture des arrêtés y relatifs.

➔ Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

7. Demande de crédit supplémentaire de CHF 62'000.00 demandé à postériori pour financer la rémunération exceptionnelle du Conseil communal et du personnel administratif en 2024, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : Le rapport du Conseil communal vous informe des éléments ayant conduit à un dépassement budgétaire de CHF 62'000. – pour l'année 2024, lié aux charges de personnel et à l'administration générale. Ce document précise également de quelle manière ont été fixés, à titre exceptionnel, les tarifs de rémunération des membres du Conseil communal. Cette demande de crédit supplémentaire est présentée a posteriori.

Cette demande tardive s'explique principalement par une procédure particulière. En effet, la Commission financière a constaté, dans ce contexte, certains écarts par rapport aux règlements communaux en vigueur. Elle n'était dès lors pas en mesure de préavisier favorablement cette demande sans clarification préalable.

Afin de sortir de cette impasse, et à la demande de la Commission financière, le service juridique des communes a accompagné les membres du Conseil communal pour définir précisément les éléments à intégrer dans les arrêtés qui vous sont soumis ce soir pour approbation.

La situation est désormais clarifiée. Les arrêtés proposés tiennent compte du caractère exceptionnel de cette situation et sont conformes aux exigences légales. La Commission financière soutiendra donc les deux arrêtés présentés.

Nous remercions le Conseil communal pour son engagement dans cette situation particulière, ainsi que pour les compétences qu'il a mobilisées afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale.

M. C. Baudet (PLR) : Même une petite administration communale peut être confrontée parfois à une situation de crise, ce fut le cas en 2024 lorsqu'un enchaînement de circonstances complexes a mis notre administration communale à l'épreuve. Comme le souligne le rapport présenté par le Conseil communal, la situation était particulièrement délicate. Dans ce contexte, tant la présidence du PS que celle du PLR ainsi que la CF ont apporté leur regard critique mais également leur soutien et leur collaboration pour faire face à cette période difficile. Le Groupe PLR a pris connaissance du rapport rédigé par le Conseil communal, puis a discuté de la demande de crédit supplémentaire de CHF 62'000.00 demandée à posteriori pour financer la rémunération exceptionnelle du Conseil communal et du personnel administratif en 2024. Le groupe PLR soutiendra majoritairement cette demande. Merci de votre attention.

M. J.-Ph. Girardin (PS) : Le parti socialiste donne son accord pour cette demande de crédit de CHF 62'000.00 pour financer la rémunération exceptionnelle du Conseil communal et du personnel administratif en 2024. Merci de votre attention.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture des arrêtés y relatifs.

➔ **Ceux-ci sont acceptés à la majorité.**

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 172'800.00 relative à des travaux sur le réseau électrique aux lieux-dits « Prémard » et « Les Nageux » et une modification du réseau de l'éclairage public au lieu-dit « Prémard », rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (CSI-TP) : C'est en appliquant la technique du « salami » que le Conseil communal présente les 3 arrêtés relatifs aux secteurs Prémard et Les Nageux. Dans le cas présent, cette manière de faire est justifiée, ceci afin que le rejet éventuel d'un arrêté ne bloque pas les autres objets. Les 3 points étant d'implication différente.

- Pour le point 1 - Arrêté DC de CHF 123'300.00 – travaux électriques « Prémard » :
Il s'agit, avant de débiter le chantier LANDI, de retirer les infrastructures électriques qui sont obsolètes pour le nouveau projet. Ensuite et durant les travaux, il est prévu de profiter de l'aménagement du nouveau chemin piétonnier d'accès à la gare, pour poser des tubes permettant de boucler et de renforcer à futur et, selon les besoins, l'alimentation électrique du Bourg depuis la cabine du chemin des Vergers. Cet objet fait partie de la planification des assainissements des installations électriques communales.
- Pour le point 2 – Arrêté DC de CHF 35'500.00 – travaux électriques « Les Nageux » :
Historiquement, il avait été logique d'alimenter la station de pompage des Nageux sous les voies CFF. Actuellement, l'industrialisation et les équipements du secteur permettent de se raccorder au plus court, ceci en notant que la fouille pour l'amenée de l'alimentation peut se réaliser facilement dans un terrain agricole. Nous tenons également à rendre attentif le CC que, au vu de la longueur du câble à retirer, on peut s'attendre éventuellement à un retour financier de la part du Groupe E SA pour la récupération du cuivre. En complément à ce point, il est également à rappeler que la nappe phréatique sous la station de pompage est importante et conséquente.

Elle a malheureusement dû être retirée du réseau communal depuis plusieurs dizaines d'années suite à des mesures trop élevées de polluants, principalement suite à l'utilisation intensive de désherbants sur les voies CFF. Il est cependant nécessaire que la qualité de l'eau fasse toujours l'objet de mesures régulières, ce constat méritera une intervention plus documentée à futur.

- Pour le point 3 – Arrêté DC de CHF 14'000.00 – modifications du réseau EP : L'éclairage public qui appartient à la commune doit être modifié et adapté pour la période du chantier LANDI. La variante proposée permet cette réalisation pour un montant jugé conforme.

En conclusion, la Commission SI/TP accepte ce rapport et les 3 arrêtés s'y référant. Le Groupe PLR se joint également aux réflexions et accepte les 3 arrêtés.
Merci pour votre écoute.

M. A. Messerli (CF) : *La Commission financière a pris connaissance du rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 172'800.–, répartie en trois crédits distincts. Les éléments techniques présentés nous semblent bien documentés. Par ailleurs, le caractère urgent de ces interventions doit être pris en compte dans notre analyse. En effet, sans la réalisation des modifications prévues sur le réseau électrique communal, les travaux liés au démarrage du projet « Landi » devront être reportés. Forte de ces constats, la Commission financière soutiendra l'octroi des trois crédits d'engagement proposés. Merci de votre attention.*

M. J.-Ph. Girardin (PS) : Concernant le crédit de CHF 172'800.00 relatif à des travaux aux lieux-dits « Prémard et Les Nageux », le PS donne son approbation pour ces 3 arrêtés.

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture des trois arrêtés y relatifs.
- ➔ **Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.**

9. Lettres et pétitions

Néant.

10. Communications du Conseil communal

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : *En vue des futurs travaux de réaménagement selon les normes LHAND à la gare, les CFF réalisent en 2025 une démarche collaborative appelée POD ou Plan d'objectif de développement pour la gare de Cornaux. L'objectif de cette démarche est de déterminer d'éventuels aménagements ou fonctionnalités autour de la gare avec les différents acteurs dans le but de définir une feuille de route. M. Messerli président de la Commission d'urbanisme, Monsieur Oppliger architecte-conseil et moi-même représentons la Commune dans ce processus.*

11. Interpellations et questions

Mme H. Girardin (PS) : *Le lieu-dit Prémard est en plein développement. Le groupe Fenaco propose la construction d'un magasin Landi avec un parking semi-enterré mutualisé. Ce dynamisme se poursuivra à court et moyen terme avec la rénovation de la gare CFF, complétée par un parking P+R et un arrêt de car postal desservant deux directions. À proximité, une passerelle sera également construite pour faciliter l'accès des piétons aux Marais aux Chevaux ainsi qu'à la place de sport.*

Pour agrémenter cet espace, une placette arborisée dotée de mobilier urbain sera aménagée entre la gare et la future surface commerciale. Elle offrira enfin un cadre plus agréable aux nombreux usagers du site : voyageurs CFF et Car Postal, automobilistes stationnant leur véhicule, clients du magasin, ainsi que les collaborateurs travaillant dans les secteurs en développement du Marais aux Chevaux.

Pourtant, un élément essentiel manque dans ces projets : des WC publics. Bien que des installations existent, elles sont désaffectées depuis longtemps. Leur réhabilitation renforcerait l'image de notre village et répondrait à un besoin évident pour un lieu de cette envergure. À ce jour, aucun WC public signalé n'est disponible à Cornaux, ce qui constitue une sérieuse lacune.

Aussi, nous sollicitons le Conseil communal afin qu'il intègre cette demande aux projets en cours. Il serait extrêmement regrettable d'aménager tout ce secteur sans prévoir cet équipement indispensable.

Nous vous remercions par avance de tout mettre en œuvre pour que cette attente devienne une réalité.

Merci de votre attention.

12. Divers

Mme L. Veliz (CC) : Nous avons le plaisir de vous présenter les différentes activités du CAP pour 2024 sous forme de vidéo.

Applaudissement de l'assemblée pour le travail effectué.

Mme M. Perrenoud (PS) : Lorsqu'on a visité la première fois cet endroit, c'était à quelque part un grand engagement et on ne voyait pas tout le potentiel. Aujourd'hui, je vois quelque chose de très bien de mettre ensemble autant de jeunes. C'est juste grandiose et il faut continuer de les aider.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 19h45.

Cornaux, le 7 avril 2025
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire-adjoint,

Yves Rollier

Willy Schärer